

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 4

Artikel: Toupenatse et sa fenna
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 22 janvier 1921. — Armoiries communales, suite (*Mérine*). — A propos d'armoiries (*F.-R. Campiche*). — Lo Vilhio DÈVESÀ : Toupénatse et sa fenna (*Marc à Louis du Conteur*). — « Pro Mario ». — Le Winkelried (*L. Mogeon*). — Bibliographie. — FEUILLETON : La vengeance de Pierre-Denis, suite et fin (*Jean des Sapins*). — Association des Vaudoises. — Spectacles.

ARMOIRIES COMMUNALES

(Suite)



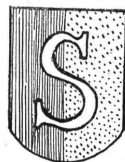
Froideville. — En septembre 1919 cette commune a adopté sur le conseil de M. Jomini, sous-archiviste cantonal, un écusson coupé horizontalement en deux parties égales, une partie supérieure bleue avec une croix d'or ancrée, c'est-à-dire que les bras de la croix sont bifurqués à leurs extrémités en deux points recourbés comme des harpons. La partie inférieure est rouge avec une charrie. La croix indique que Froideville dépendait du Couvent de Montherod, et la charrie rappelle la vente à la commune du domaine de la Ramaz destiné à être partagé entre les bourgeois cultivant le mieux leurs terres. Cette vente fut faite par une demoiselle De Goumoëns. (Renseignements obligeamment fournis par M. le syndic Martin.)

* * *



Hermenches. — Comme les peuples heureux, la commune d'Hermenches n'a pas d'histoire. Mais tenant à se donner un signe de ralliement sous forme d'armoiries, elle a choisi comme couleurs celles du chef-lieu du district dont elle fait partie et comme attribut une gerbe de blé d'or qui symbolise la vie agricole de ses habitants. Cette gerbe est surmontée de la colombe qui figure dans les armes des de Crousaz de Corsier-Lutry, qui furent seigneurs d'Hermenches. Les armes d'Hermenches, dues à l'initiative de M. le syndic Fiaux, sont représentées par un écu divisé obliquement de gauche à droite et de haut en bas, la partie supérieure rouge et la partie inférieure verte (couleurs de Moudon), sur ce fond une gerbe de froment d'or surmontée d'une colombe d'argent.

* * *

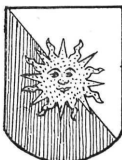


La Sarraz. — L'écusson de La Sarraz est divisé verticalement en deux parties, rouge et jaune avec la lettre S majuscule sur le tout. Ces armes existaient déjà au XVI^e siècle sur un sceau, elles figurent en outre avec la date 1566 sculptées sur une pierre du mur de soutènement de l'église.

* * *

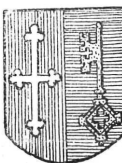


Lausanne. — Le Conteur a publié dans son numéro du 16 août 1913 un long article sur les armoiries de Lausanne et de ses quartiers; rappelons seulement que l'écusson lausannois est coupé horizontalement en deux parties inégales, le tiers supérieur est blanc et les deux tiers inférieurs rouge.



Lucens. — L'écusson de Lucens est divisé obliquement en deux parties égales, de haut en bas et de gauche à droite, la partie supérieure est blanche, la partie inférieure est rouge. Sur ce champ ainsi partagé brille un soleil d'or. Les couleurs rouge et blanc sont celles de l'Evêché de Lausanne, dont Lucens dépendait. Le soleil justifie le mot latin *lucens*, qui veut dire en français : brillant, reluisant. Il y a donc là un jeu de mot qui permet de considérer les armes de Lucens comme des armes parlantes. Celles-ci se voient sur un ancien sceau communal. En outre, la maison de commune porte l'enseigne *Hôtel du Soleil*, et une vaste fontaine publique débite de l'eau par quatre goulots issant chacun d'un soleil de bronze fixé sur le fût.

* * *



Lussy a adopté en avril 1919, pour figurer sur une médaille de mobilisation, un écusson divisé verticalement en deux parties; une partie rouge sur laquelle figure une croix tréflée d'or, et une partie bleue sur laquelle on voit une clef d'or. Jusqu'en 1531, Lussy dépendait de l'abbaye de St-Maurice; c'est ce que rappelle la partie gauche de l'écusson. La clef d'or sur fond bleu remémore l'église de St-Pierre de Lussy, mentionnée déjà en 1177. (Ce n'est pas l'église actuelle qui date probablement de 1759. *Dict. histori.*) Communiqué de M. A. Decollogny. Ajoutons cependant à titre de renseignement que les armoiries de l'abbaye de St-Maurice portent la croix d'argent (et non d'or) sur un champ rouge. Peut-être a-t-on voulu « briser » les armes de St-Maurice.

Mérine.

A PROPOS D'ARMOIRIES

On nous écrit :

Le Conteur n'est pas un organe de polémique, c'est entendu. Cependant puisque la question des futures armoiries d'Epalinges est posée, par exception il nous sera peut-être permis de dire notre opinion à cet égard.

Nous regretterions que le projet présenté par M. Pache-Délessert soit adopté, parce que, au point de vue héraldique, il laisse passablement à désirer. En effet, suivant une règle constamment admise par les spécialistes de l'art noble, on ne doit jamais appliquer métal sur métal (argent sur or, ou or sur argent), ni émail sur émail (dans le cas particulier rouge sur vert). D'autre part, au point de vue esthétique, l'introduction de deux sapins dans les armoiries dont il s'agit ne nous semble pas heureux; c'est les charger inutilement. Enfin, tout bon Vaudois que nous sommes, nous ne croyons pas qu'il faille nécessairement adopter l'écusson cantonal comme armoiries de communes. Ce qui est au canton lui appartient, en conséquence il faut trouver des combinaisons spéciales pour les communes qui ne possèdent pas encore d'armoiries.

A ce propos, ajoutons que plus celles-ci sont simples, plus elles sont belles et risquent de devenir populaires. C'est pourquoi, avant de prendre une décision quelconque, nous ne saurions trop recommander aux municipalités qui se trouveraient dans

le même cas que celle d'Epalinges, de soumettre leurs projets à l'appréciation de spécialistes compétents. Nos héraldistes suisses seront sans doute heureux de mettre leurs lumières à la disposition des autorités intéressées.

Par contre, le second projet est à recommander; en y apportant quelques légères modifications, il répondra parfaitement aux conditions voulues : simplicité, sens historique et conformité aux règles de l'art héraldique.

F.-R. Campiche.



TOUPENATSE ET SA FENNA

JEIN étai ion que cougnessâi la valiâo de la mounia, clli Toupénatse, et que n'attatsive pas son tsin avoué de la sâocesse, quemet on dit. Po coumeinci, n'avâi min de tsin. Cein arâi cotâ, vo compreinde. N'étâi pas racaud et crebllia-foumâre po rein. Comptâve tot et pêsâve tot. Lè croûte leingue — ein avâi assebin dein son velâdzo, principalameint houit fenne et on homme — eh bin ! lè croûte leingue preteindâvant que pêsâve son ovrai dèvant de dinâ et aprî, et lâi payive mé de dzorna se sè retegnâi on boccon de medzi. Sé pas se vo rappellâ de quand vo z'allâvi à l'écoula : lo régent no desâi que lâi avâi on crapin, on certain Harpagon, que l'avâi fé marquâ per dessus sa tsemân : « Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger. » Toupénatse l'avâi écrit su la mouraille, drâi dèvant son ovrai, su on papâi que sè desâi : « Ne faut pas medzi vouâ cein qu'on porrai medzi dèman. »

Lè li que fasâi pè la couseña, que potadzive et que bâozenâve. N'avâi min de mère, min de chéra, min de fenna. Tot parâi l'avâi cartiulâ onna veilla qu'onna fenna, onna fenna à li, lâi reveindrâi per annâie doze franc meillâo martsi qu'on ovrai, mâ failâi que sâi petita por que ne medzâi pas tant. Failâi assebin que sâi pas tant granta po pas tant bourlâ d'erdzeint po la veti. Et pu restâve pè l'ottô prau bougreri et taquisse de la mère, que la fenna porrai usâ à tsavon.

L'a dan fini pè trovâ onna pernetta, pas trau granta, pas trau pêsanta. Pêsave noinante-sat livre. S'an z'u écrire lau z'annonce et lau sant maryâ. Toupénatse étâi tot conteint de sa gringaletta.

Tot parâi outre la né — sa né de noce — onn' idée vint à mon Toupénatse. Sè peinsâve que sa noce lâi cotera gros d'erdzeint et se n'avâi pas fé onna cavillie d'avâi maryâ onna petita fenna de noinante-sat livre. Assebin, quand fut levâ, lo premi affère que ie fâ, fut de preindre dau papâ et d'écrire. L'avâi marquâ dessus :

Fré po ma noce avoué la Luisette.

Lâi payi 'nâ roba. (Quinna mouâ dau serpeint que sâi l'homme que dusse payi la roba.)

Fr. 200 —

Bon Dieu que lè tchè. Lè dzein crayant que fabrequo l'erdzeint.

Fère retappâ mon tsapi de fleutre, on demi-du. Larro de tsapèli.

Fr. 15 —

<i>Repasà ma tsemise, la balla.</i>	»	0 60
<i>Resemellà mè solà</i>	»	12 —
Voleu de cordagni.		
<i>Onna freppa po la Luisetta.</i>	»	25 —
Voliàvo pas la bailli. On sè pào maryà seïn sè freppà.		
<i>Veingt litre de vin de vegne</i>	Fr.	50 —
Cein m'a fè treinta litre avoué 5 litre de vin de boutsene et 5 litre d'iguie. Lo carbatie m'a robà.		
<i>Dau rutì, houit kilo à sat francs.</i>	Fr.	56 —
L'è couaise pi lo tsin po on boutsi avoué sa tsé à sat francs.		
<i>On jambon de derrai, doze kilo à quieinze franc.</i>	Fr.	180 —
L'ètai dau nouïtro. Vaut bin quieinze franc.		
<i>La dzornà dè la couenàre.</i>	Fr.	6 —
L'è épouàirau.		
<i>Po ti lè z'autro z'affère po lo dinà, ao tu-botu.</i>	Fr.	25 —
<i>La dzornà que l'è perdu po mè maryà</i>	Fr.	10 —
Pliovessai. La dzornà l'arai éta bouzetta tot parai. Ne compto dan que la maiti de veingt franc.		
<i>Lo cazuet.</i>	Fr.	100 —
Sé pas bin ceïn que l'è, mà on dit dinse deïn lè compto de la coumouna.		

Cein sè monte à Fr. 679 60

Toupenatse sè bet adan à fère dai grand cartiu, cà l'ètai on tot mon po chiffra, et po fini fà onna regllia que sè desai :

Se onna fenna de 97 livre m'a cotà fr. 679.60, a dièro mè revint-te la livra ?

A dièro ? Est-te possibillo ? Refà dou iadzo sè chiffre. Mâ l'ètai épouàirau ! Toupenatse sè traizai lè pài dau mor et desai :

— L'è mau fè. M'arai faliu preindre onna pe grocha. Dere que ma bassetta de fenna me revint à mè de sat franc la livra !

Mar. à Louis du Conteur.

«PRO MARIO»

LE 8 décembre 1920, les membres du Comité de la Société d'histoire du Valais romand, les représentants de la presse bas-valaisanne et ceux des autorités civile et ecclésiastique de la commune de Vérossaz se sont réunis à St-Maurice sous la présidence de M. Bertrand, pour discuter de l'opportunité d'une plaque commémorative à poser sur la tombe de l'écrivain valaisan « Mario », morte à Vérossaz le 31 juillet 1895, et dont le *Conteur* a publié l'an dernier une biographie avec portrait.

M. de Cocatrix, préfet du district de St-Maurice, qui assistait à la séance, avait attiré l'attention à la réunion de la Société d'histoire du Valais romand, sur l'état de déplorable abandon dans lequel se trouvait le coin du cimetière où repose Mario.

Cette société s'émût de cette révélation. Son comité intervint auprès des autorités communales de Vérossaz qui entrèrent d'emblée dans ses vues en accordant une concession à perpétuité et en s'engageant à veiller à l'entretien de la tombe de l'auteur d'« Un Vieux Pays » ; elles suggéraient d'autre part l'idée d'un modeste monument, idée que Ch. Saint-Maurice avait déjà exprimée dans l'*Almanach du Valais* de 1904. Des voix se sont fait entendre dernièrement au sein de la Société d'histoire et dans la presse pour la reprise de cette idée, sinon sous sa première forme, du moins sous celle d'une plaque commémorative, il s'agit en outre de reconstituer la pierre tombale avec son inscription : « Mario, fin ».

Un comité a été nommé pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation de cet hommage de reconnaissance. Il a été décidé d'intéresser la presse du Valais romand, celle du canton de Vaud autant que possible, le département valaisan de l'Instruction publique, la Société valaisanne d'Education et d'une façon générale les admirateurs de celle qu'on appelle le « chantre du Valais ».

Une souscription va être lancée pour que le souvenir projeté puisse être inauguré en mai 1921, à une date pas trop éloignée du 25^{me} anniversaire de la mort de Mario.

Le comité d'initiative est composé de MM. J. Bertrand, président; M. Gabbud, rédacteur à Martigny,

secrétaire; Ch. Haegler, rédacteur à St-Maurice; P. Boley, rédacteur des *Annales valaisannes* et P. Thomas, député et président de la Société valaisanne d'éducation, à Saxon. MM. de Cocatrix, préfet de St-Maurice, A. Coutaz, président de Vérossaz et Chue Gaist, curé de la paroisse, figurent dans ce comité à titre honoraire.

LE WINKELRIED

UEL est le citoyen d'Ouchy qui ne se souvient avec fierté de la première apparition du *Winkelried* aux deux cheminées ! On allait en pèlerinage suivre les progrès de sa construction dans le chantier de Morges. Il fit sensation. Sa carrière fut brillante jusqu'au jour où des cadets l'éclipsèrent. Aujourd'hui il n'est plus qu'un glorieux souvenir... Mais c'est d'un autre *Winkelried* que nous voulons parler, c'est-à-dire du deuxième bateau à vapeur qui sillonna notre bleu Léman. Grâce à un tableau de famille soigneusement conservé nous pouvons même donner le portrait du modeste navire... Modeste ! c'est une façon de parler, car tout est relatif dans ce monde. J'imagine que les contemporains du premier *Winkelried* furent plus émerveillés que nous, gens blasés du XX^e siècle, quand une nouvelle unité est lancée par la Compagnie générale de Navigation. Peut-être verra-t-on, avant vingt ans d'ici, des bateaux circuler dans l'air ! Ce sera plus sensationnel. Les avions ne font que commencer !

Construit par une société d'actionnaires, le *Winkelried* mesurait sur le tillac 95 pieds de long et 18 de large. Sa machine était de 30 chevaux. « L'intérieur, lit-on dans le *Journal de Genève*, décoré avec goût, est divisé en trois salles, dont deux sont données aux voyageurs et la troisième aux marchandises. La poupe porte le pavillon fédéral; la proue est ornée de la statue de Winkelried. »

Et comme pour vivre il faut enjôler la clientèle, le premier bateau, le *Guillaume-Tell*, ému de la concurrence, relève le défi lancé par son rival d'aller plus vite que lui. Les faits démontrèrent que le public était content de l'un et de l'autre.

Le vendredi soir 10 septembre 1824, le *Winkelried* fit une course d'essai. Parti de Genève à 5 heures, il arriva à Coppet à 6 heures un quart, ce qui permet de dire qu'il pourra atteindre Ouchy en 4 heures trois quarts, en touchant tous les ports intermédiaires. Il n'est pas encore question des express qui couvrent le même espace en une heure.

Deux jours après, le 12 septembre, avait lieu la fête de Navigation de Genève. C'est alors que le nouveau vapeur va se faire admirer par la foule. Il peut contenir jusqu'à 150 personnes. Celles qui y seront admises jouiront d'un spectacle charmant.

« ...Ce jour — c'est encore au *Journal de Genève* que nous empruntons le récit, avait été préparé comme étant l'anniversaire de notre aggrégation à la Suisse, puisque c'est le 12 septembre que la Diète

décréta l'admission de la République de Genève en qualité de 22^{me} canton. A 10 heures du matin une grande barque décorée avec goût portant pavillon genevois et ayant à bord plusieurs magistrats, ainsi que les officiers et les membres de l'exercice de la navigation partit du port du Molard entourée d'une flottille nombreuse de barques et de bateaux ornés de banderoles de diverses couleurs. Le beau paquebot à vapeur *Winkelried* sorti quelques minutes auparavant gagnait le large et se promenait majestueusement en tous sens. Il revint ensuite au devant de la grande barque, fit quelques marches et contremarches, puis enfin se dirigea sur la pointe de Bellevue et de Coppet. La facilité avec laquelle ce bateau pivotait sur lui-même, l'aisance avec laquelle il se développait, présentant tantôt la proue, tantôt les flancs, ajoutait singulièrement à la beauté du coup d'œil qu'offrait le lac. La flotte ayant abordé aux Pâquis et la distribution des prix étant effectuée (le tirage avait eu lieu la veille) on prit place au banquet où des chansons patriotiques composées par MM. Chaponnière, Cougnard, etc., furent accueillies avec enthousiasme par les nombreux convives. Au retour le lac présentait un coup d'œil encore plus beau que le matin. Les bateaux étaient infiniment plus nombreux et le *Winkelried* se faisait toujours remarquer par la grâce et la facilité de ses mouvements... »

Ici apparaît le *Guillaume-Tell* qui, « l'année dernière, avait fait le principal ornement de la fête. » Hélas ! cette fois-ci, il n'y prend point part. De retour d'Ouchy, il va tout bonnement se coucher. »

« Tous les abords du lac, de la campagne située sur ses rives, étaient couverts de spectateurs. Des salves d'artillerie, les sons d'une musique guerrière ajoutaient encore à la magie du tableau. La terrasse de la campagne de M. Hentsch, banquier, située à Sécheron, entièrement illuminée en verres de couleur et sur laquelle le propriétaire avait réuni un grand nombre de personnes présentait l'aspect le plus enchanteur. La flottille fit devant cette terrasse une halte assez longue durant laquelle des feux d'artifice de toutes espèces furent tirés de part et d'autre sans interruption. Aucun accident n'a troublé cette fête, secondée par un temps magnifique et à laquelle nous avons eu le plaisir de posséder quelques-uns de nos chers confédérés du canton de Vaud. »

Le *Winkelried* avait bon cœur. Il le prouva le 15 novembre lorsque le *Guillaume-Tell* s'étant engagé trop avant, par un épais brouillard, vers la jetée du *Cercle de la Cloche*, aux Pâquis, il vint secourir son confrère et le remettre dans le droit chemin. Pour témoigner qu'il n'était pas un ingrat, le *Guillaume-Tell* salua de deux coups de canon la sortie du port du *Winkelried*. La poudre ne servait pas toujours à faire des signes de reconnaissance. Un jour — beaucoup plus tard — on était encore sous le régime de

